

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Conseil Municipal du jeudi 3 avril 2025 à 18h30

Date de convocation : 27 mars 2024

Présents : Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Excusées ayant donné procuration :
Mme Emilie LEFEBVRE à Mr Michel ARNAUDET
Mme Amélie VERGNE à Mr Francis JAMMES

Le quorum est atteint (13 présents sur 15, quorum à 8).

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 17 février 2025
2. Budgets de la commune, du service assainissement et du lotissement les Prés de Lascol
 - Vote du compte de gestion 2024
 - Vote du compte administratif 2024
 - Affectation du résultat d'exploitation 2024
 - Vote du budget primitif 2025
3. Vote des taux d'imposition 2025
4. Demande autorisation de rémunérer des heures complémentaires à un agent technique
5. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Budgets de la commune, du service assainissement et du lotissement les Prés de Lascol : Vote du compte de gestion 2024, vote du compte administratif 2024, affectation du résultat d'exploitation 2024 et vote du budget primitif 2025

BUDGET DE LA COMMUNE :

● **Vote du compte de gestion de l'année 2024**

Il est présenté par Mme Géraldine ARNOULD et est en conformité avec le compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2024 de la commune.

• **Vote du compte administratif 2024**

Le compte administratif est présenté par Mme Géraldine ARNOULD, il se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	579 660,15	0,00	84 406,75	0,00	664 066,90
Opérations exercice	752 626,28	849 707,28	264 119,26	110 267,69	1 016 745,54	959 974,97
Total	752 626,28	1 429 367,43	264 119,26	194 674,44	1 016 745,54	1 624 041,87
Résultat de clôture		676 741,15	69 444,82			607 296,33
Restes à réaliser	0,00	0,00	34 990,14	0,00	34 990,14	0,00
Total cumulé	0,00	676 741,15	104 434,96	0,00	34 990,14	607 296,33
Résultat définitif		676 741,15	104 434,96			572 306,19

**Opérations de l'exercice : excédent de fonctionnement de 97 081.00 €
déficit d'investissement de 153 851.57 €**

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de faire voter le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte administratif 2024 de la commune.

• **Affectation du résultat de fonctionnement 2024**

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	579 660,15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	463 531.13
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	97 081.00
Résultat cumulé au 31/12/2024	676 741.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	676 741.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	104 434.96
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	572 306.19
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Mme la Maire présente le tableau ci-dessus pour l'affectation de résultat :

- on reporte en fonctionnement, le résultat de clôture 2024 (676 741.15€) – le déficit de clôture investissement (-69 444,82€) – restes à réaliser (34 990.14) soit 572 306.19
- et on comble le déficit d'investissement en réserves d'investissement 104 434.96 € (69 444.82+ 34 990.14).

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 de la commune.

- **Vote du budget primitif 2025**

Mme la Maire présente le budget primitif de la commune.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : 1 438 880,92 €.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : 1 013 124,64 €.

Les programmes d'investissement retenus sont :

Restes à réaliser 2024 :

- Avenue Jean Lurçat : 6 141.54 €
- Plafond église de Crayssac : 5 232 €
- Pluvial et voirie : 21 759,60 €
- Electricité mairie et église : 1 857,00 €

Nouveaux programmes :

- Avenue Jean Lurçat : + 419 956,46 €
- Extincteurs : 1 000 €
- Travaux sanitaires école : 55 000 €
- Enfouissement chemin des 4 vents : 42 000 €
- Menuiseries mairie : 7 196,15 €
- Petit équipement école : 10 000 €
- Petit équipement technique : 10 000 €
- Dissimulation Cartoules : 7 191,57 €
- Eclairage public : 6 200 €
- Travaux divers : 324 046.50 € (pour équilibrer la section)

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le budget primitif 2025.

Mme la Maire rappelle que lors de la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, la collectivité avait pris une délibération en date du 26/09/2022 autorisant Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Ce taux de fongibilité n'est pas ferme et définitif pour la commune et doit être décidé annuellement au moment du vote du budget, qui valide le taux de fongibilité inscrit dans la page d'informations de la maquette du budget primitif.

Elle précise que ce mouvement de crédits n'a pas été utilisé en 2024.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

- **Vote du compte de gestion 2024**

Présenté par Mme Géraldine ARNOULD, il est en conformité avec le compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2024 du service assainissement.

- **Vote du compte administratif 2024**

Mme Géraldine ARNOULD présente le compte administratif qui se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	598 599,72	0,00	84 865,43	0,00	683 465,15
Opérations exercice	86 010,83	75 011,55	10 946,18	53 785,97	96 957,01	128 797,52
Total	86 010,83	673 611,27	10 946,18	138 651,40	96 957,01	812 262,67
Résultat de clôture		587 600,44		127 705,22		715 305,66
Restes à réaliser	0,00	0,00	16 953,82	0,00	16 953,82	0,00
Total cumulé	0,00	587 600,44	16 953,82	127 705,22	16 953,82	715 305,66
Résultat définitif		587 600,44		110 751,40		698 351,84

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de faire voter le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte administratif 2024 du service assainissement.

- **Affectation du résultat d'exploitation 2024**

Mme la Maire présente le tableau ci-dessous qui permet de constater que l'excédent de fonctionnement de ce budget (598 599.72 €) est reporté en totalité dans la section.

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	598 599.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	507 699.72
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 10 999.28
Résultat cumulé au 31/12/2024	587 600.44
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	587 600.44
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	587 600.44

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver l'affectation du résultat 2024 du service assainissement.

- **Vote du budget primitif 2024**

Mme la Maire présente le budget primitif du service assainissement.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : 662 039,26 €.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : 645 154,48 €.

Les programmes d'investissement retenus sont :

Reste à réaliser 2023 :

- Frais d'étude schéma communal d'assainissement : 16 953,82 €

Nouveaux programmes :

- Complément programme schéma communal d'assainissement : 20 000 €
- Extension réseau : 10 000 €
- Extension réseau : 20 000 €
- Travaux divers : 574 901,84 € (reliquat de la section)

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le budget primitif 2025 du service assainissement.

BUDGET DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL :

- **Vote du compte de gestion 2024**

Présenté par Mme Stéphanie ROUSSIES, il est en conformité avec le compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2024 du lotissement les Prés de Lascol.

- **Vote du compte administratif 2024**

Le compte administratif se résume ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	107 293,75	0,00	107 293,75
Opérations exercice	5 797,17	0,00	21 987,51	0,00	27 784,68	0,00
Total	5 797,17	0,00	21 987,51	107 293,75	27 784,68	107 293,75
Résultat de clôture	5 797,17			85 306,24		79 509,07
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	5 797,17	0,00	0,00	85 306,24	0,00	79 509,07
Résultat définitif						79 509,07

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de faire voter le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte administratif 2024 du lotissement les Prés de Lascol.

- **Vote du budget primitif 2024**

Mme la Maire présente le budget primitif du lotissement qui a été établi par Mr Alain MONTOURCY, conseiller aux décideurs locaux à la DGFIP. Elle précise que son aide est très appréciée pour ce budget particulier.

Elle indique qu'il reste trois lots à vendre et que l'emprunt court jusqu'au 31 mars 2029.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : 249 324,58 €.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : 292 919,82 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2025 du lotissement les Prés de Lascol.

3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Mme la Maire rappelle les taux en vigueur :

	Rappel taux 2023-2024
Taxe sur le Foncier Bâti	35,63 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	161,52 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	7,66 %

Elle rappelle également que les bases locatives ont été relevées de 7,1% en 2023, puis 3,9 % en 2024. De ce fait le revenu fiscal pour la commune a progressé malgré notre choix de ne pas augmenter les taux communaux (36 132 € supplémentaires grâce à l'augmentation des bases l'an dernier).

Il est donc proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025.

Mr Stéphane DEVEZ est d'avis qu'il faut bien expliquer aux administrés que la hausse apparaissant sur leur feuille d'impôts n'est pas du tout du fait de la commune car nous n'avons pas modifié les taux.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour maintenir les taux d'imposition.

4. Demande autorisation de rémunérer des heures complémentaires à un agent technique

Mme la Maire informe que l'un de nos agents techniques a quitté la collectivité le 31 mars 2025 sous la forme d'une mise en disponibilité de 3 ans pour convenance personnelle. Cependant, cet agent est libre de demander sa réintégration dans la collectivité à tout moment. Il n'est donc pas possible de recruter durablement un remplaçant.

Afin de pallier son absence, un autre de nos agents a accepté de faire des heures complémentaires afin de compléter son contrat de 25h hebdomadaires.

La Trésorerie de St Céré a été consultée, et accepte à titre exceptionnel de rémunérer les heures complémentaires de cet agent d'avril 2025 à décembre 2025.

Un agent sera recruté en renfort cet été, comme l'an dernier.

Il faut noter que la charge du ramassage des déchets verts a été allégée cette année avec un seul ramassage par mois au lieu de deux.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser la rémunération des heures complémentaires à un agent technique.

6. Questions diverses

- Travaux avenue Jean Lurçat :

M. Alain BOURDET fait le point de l'avancement des travaux. La pose des trottoirs et des contre-trottoirs avance bien, de même que le drainage des eaux des talus et le busage des fossés de l'autre côté de la route ; il rappelle que ce busage déporte légèrement la route. Le rétrécissement à l'impasse des Tilleuls et au carrefour des Ecoliers prend forme.

Cette partie des travaux avance rapidement, la suite (purge, revêtement) prendra plus de temps.

Mme la Maire indique que la population est compréhensive, la réunion publique qui a été organisée a été efficace.

- Affiche city park et tennis :

Mme Géraldine ARNOULD présente l'affiche qui a été élaborée afin de rappeler les conditions d'accès au city park et au tennis. Il s'agit notamment des horaires d'ouverture et de fermeture instaurés afin de préserver la tranquillité du voisinage.

- Ramassage des ordures ménagères par Cauvaldor :

Mme la Maire apporte des explications sur la désorganisation du ramassage des ordures ménagères. C'est un problème d'assurance de la flotte des véhicules de la Communauté de Communes qui est à l'origine du problème. Cauvaldor avait fait appel à un courtier en assurance, comme il est d'usage, mais celui-ci s'est avéré malhonnête, et une centaine de collectivités en France ont été victimes de son indélicatesse. Il en résulte que tous les véhicules (ordures ménagères mais aussi la flotte de la communauté de communes) ont été immobilisés depuis et il faut saluer l'élan de solidarité des communautés de communes voisines et des communes mêmes de notre secteur qui ont cherché et trouvé des solutions pour évacuer les poubelles accumulées. Une mention particulière pour Mr Rémy LARRIBE qui a prêté main forte durant toute la période en conduisant un camion et en effectuant les tournées.

Il est très difficile de trouver un assureur dans l'urgence mais on espère une solution rapidement.

- Questions diverses :

- Mme Joëlle SABATIE, sur un autre sujet qui est celui des déchets verts, souhaite signaler qu'elle a vu des sacs de déchets de tonte déposés au pied des conteneurs rue de Béoune.
- Mme Sandie CASSAN fait remarquer que les fils de téléphone sont toujours au sol sur la RD 40 au carrefour de la route de Lavergne, depuis le fort coup de vent du 21 mars. La société Orange est prévenue et l'intervention est programmée. Mr Stéphane DEVEZ indique que le Département avait heureusement fait procéder à l'élagage sur cette route, ce qui a limité les dégâts. Les fossés ont été curés mais il faudrait maintenant que la couche de roulement soit refaite.
- Mr Florian LAFLORENCIE informe que le Département a également curé les fossés à Rigoule sur cette même RD, et il confirme que le Département doit regoudronner.
- Mme Sandie CASSAN souhaite partager une réflexion concernant la taxe d'aménagement, dont le revenu devrait chuter progressivement voire s'éteindre avec l'application de la ZAN (zéro artificialisation nette). Mme la Maire tempère en indiquant que la taxe d'aménagement s'applique aussi sur les travaux d'extension et pas seulement sur les constructions neuves. Mr Jean-François GUERRAND demande comment est calculée la taxe d'aménagement : on applique le taux communal de 2% à une valeur forfaitaire des m² créés (s'applique également le taux départemental de 1,7 %).
- Mr Didier GAYA attire l'attention sur la vitesse excessive sur l'avenue du Général de Gaulle entre le rond-point de l'Europe et le Centre Leclerc. Il rappelle qu'un cheminement doux avait été imaginé il y a quelques années, ce qui serait irréalisable au regard de la vitesse constatée des véhicules, voitures comme camions. Mme la Maire déclare qu'elle va demander aux gendarmes de constater les infractions.

Fin de séance : 20h15.

Vu la Maire,

Stéphanie ROUSSIES

Vu le secrétaire,

Michel ARNAUDET